



Rapport annuel des activités du conseil d'établissement 2019-2020 (Article 82) Loi sur l'instruction publique

Au nom de tous les membres du conseil d'établissement (CÉ) de l'école de la Colline, il nous fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel des activités du CÉ pour l'année scolaire 2019-2020.

Organisation scolaire

L'école compte 223 élèves répartis de la façon suivante :

- 3 classes de la maternelle
- 4 classes du 1^{er} cycle
- 3 classes du 2^e cycle
- 3 classes du 3^e cycle

L'équipe-école est composée d'une direction, d'une secrétaire, de treize (13) titulaires, des spécialistes en éducation physique, musique et anglais, d'une orthopédagogue professionnelle, de 3 techniciennes en éducation spécialisée, d'une préposée et d'une enseignante orthopédagogue. S'ajoute le personnel du service de garde, qui compte une technicienne en service de garde et 6 éducatrices. Et finalement, le service des dîneurs est assuré par 2 surveillants.

Le CÉ a été formé lors de l'assemblée générale de l'école du mercredi 11 septembre 2019.

La composition est donc la suivante :

Membres parents :	Membres du personnel de l'école :
Mme Dominique Demers, présidente ; Mme Sara Charron, vice-présidente ; Mme Karine Sigouin, déléguée au comité de parents ; Mme Vicky Faubert, substitut au comité de parent ; Mme Emmanuelle Demers ; Mme Valérie Lafrance.	Mme Sharri-Lynn Lalonde, directrice ; Mme Véronique Beauchamp, technicienne en service de garde ; Mme Mélanie Saumure, personnel professionnel ; Mme Geneviève Larocque, enseignante ; Mme Véronique Gaudet, enseignante ; Mme Nadia Couture, enseignante ortho ; Mme Mélanie Anne Roos, personnel de soutien.

Monsieur Pierre Boucher, commissaire de l'école, a participé activement à la majorité des rencontres du conseil.



La directrice Madame Sharri-Lynn Lalonde a présenté aux membres du CÉ les diverses propositions en regard des responsabilités que la loi sur l'instruction publique confère au CÉ.

Les résolutions portant sur les points suivants ont été **approuvées** lors des six (6) séances tenues avec quorum : Séances en présentiel (4) ainsi que sur la plateforme ZOOM (2).

- Règles de vie et mesures de sécurité de l'école ;
- Règles de fonctionnement du service de garde ;
- Règles de régie interne du CÉ ;
- Diverses activités scolaires et parascolaires occasionnant une modification à l'horaire ou un déplacement à l'extérieur de l'école ;
- Le contenu en orientation scolaire et professionnel 2020-2021 ;
- Grille-matières 2020-2021 ;
- Les normes et modalités d'évaluation 2019-2020 ;
- Listes d'effets scolaires 2020-2021 ;
- Le service des dîneurs 2020-2021 ;
- Le plan de lutte 2020-2021 ;
- Le service de photographie pour l'année 2020-2021 ;
- L'entrée progressive de la maternelle 2020-2021 ;
- Les choix et utilisation des collectes de fonds ;
- Les dépenses de fonctionnement du CÉ ;
- La demande « Projets spéciaux des commissaires » adressée à notre commissaire.

Les propositions suivantes ont été **adoptées** par le CÉ, et ce, dans le respect de la loi sur l'instruction publique :

- Prévisions budgétaires 2020-2021 ;
- Rapport annuel 2019-2020 qui sera présenté à l'assemblée générale des parents en septembre 2020.

De plus, le CÉ a souligné les mentions suivantes :

- Sara Lafrenière et Véronique Beauchamp : Récipiendaires d'une reconnaissance coup de cœur de la CSD;
- Gabrielle Rabouin Dubois : lauréate de l'Ordre du mérite scolaire de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois pour l'année 2018-2019.

Le CÉ a également répondu aux diverses consultations soumises par la commission scolaire des Draveurs. Plusieurs points d'informations générales ont été présentés par la directrice et par le parent représentant au comité de parents à la CSD ainsi que par le commissaire.



Budget de fonctionnement du CÉ

Le budget de fonctionnement de 210\$ n'a pas été utilisé cette année dû à la situation de la COVID-19.

L'équipe ainsi que les parents de l'école de la Colline sont mobilisés autour du projet commun qui est de favoriser la réussite de chacun des élèves dans le respect des différences. Les moyens ont été mis en place et actualisés afin de répondre à la mission de l'école et aux principes de réussite énoncés dans notre projet éducatif.

Favoriser la collaboration école-famille est une orientation de notre projet éducatif. Nous croyons fermement que le secret de la réussite et de la persévérance résident dans les petits gestes au quotidien qui traduisent la valeur que l'on reconnaît à l'école. Un partenariat école-famille demeure la pierre angulaire de la réussite de nos élèves. Tous ensemble nous pouvons réaliser la mission de l'école québécoise soit **instruire, socialiser et qualifier !**

Nous invitons tous les parents à participer à la prochaine assemblée générale des parents qui aura lieu le mercredi **9 septembre 2020 à 19h15** au gymnase de l'école de la Colline.

Lors de cette rencontre, les membres parents du CÉ seront élus et la décision de reconduire ou non l'OPP sera prise. Voilà une belle occasion de s'impliquer dans la vie scolaire des enfants !

Finalement, nous tenons à remercier chaque membre du conseil d'établissement pour leur implication et au plaisir de travailler ensemble l'année prochaine.

Sharri-Lynn Lalonde
Directrice

Dominique Demers
Présidente du CÉ

Approuvé à la séance du 22 juin 2020